

## Trier c'est bien, mais « bien trier », c'est mieux !

Madame, Monsieur,

Depuis le passage à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative et à la mise en place du tri des biodéchets en janvier 2024, les efforts demandés aux habitants ont été conséquents mais aussi très valorisants. Les résultats parlent d'eux-mêmes. Nous avons constaté une diminution significative du tonnage des déchets d'ordures ménagères collectés.

### Je ne peux que vous féliciter.

Nous sommes un exemple pour un bon nombre de territoires voisins qui nous félicitent pour notre initiative courageuse, notre ambition d'amélioration de la gestion des déchets et de la protection de l'environnement.

### L'amélioration de la qualité du tri, un défi pour notre territoire !

Pour que nous soyons de plus en plus performants, nous devons continuer ainsi et apporter une importance supplémentaire à la qualité de notre tri.

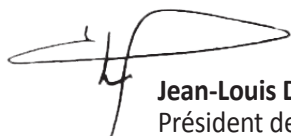
Pour cela, par le biais du Smitom du nord Seine-et-Marne, nous avons répondu à un appel à projet lancé par l'organisme national en charge de la gestion des emballages ménagers CITEO. Ce partenariat nous permet d'étendre la communication sur les bons gestes de tri, de sensibiliser les habitants et de proposer des animations ludiques sur notre territoire.

Pour améliorer la qualité du tri, nous vous proposons un guide des consignes de tri au verso de cette lettre.

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver toutes vos informations personnelles concernant vos collectes des différents bacs (ordures ménagères, tri et déchets végétaux) et vos demandes d'enlèvement d'encombrants sur votre Portail usager de la plateforme InfiniTri sur le site de la CCPMF [www.cc-pmf.fr](http://www.cc-pmf.fr).

Nous devons continuer nos efforts car c'est ensemble que je vous propose de relever ce défi !

Pour cela, je sais pouvoir compter sur vous et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments fidèles et dévoués.

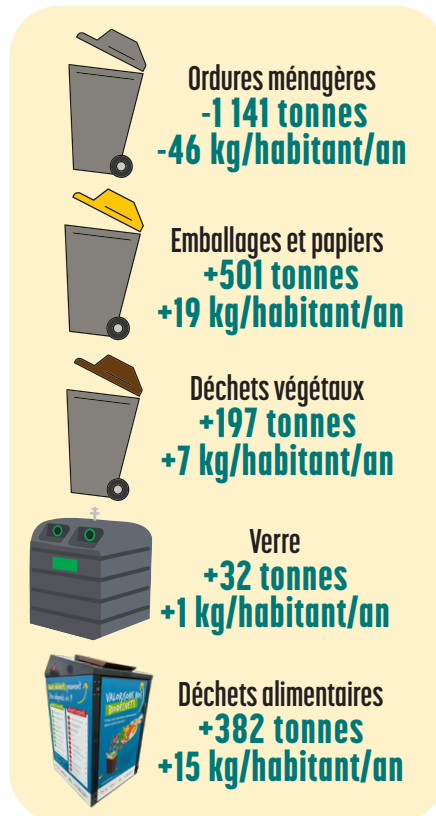


Jean-Louis DURAND

Président de la Communauté  
de communes Plaines et Monts de France



### ÉVOLUTIONS ENTRE 2023 ET 2024



## DANS LE BAC GRIS



**Ordures ménagères**  
Couches bébé, lingettes et produits d'hygiène usagés, vaisselle cassée, litière pour chat, déjections animales



Objets

Sacs fermés



Les sacs mis à côté ne seront pas ramassés

### EXEMPLES D'ERREURS

Tous les emballages ménagers, bouteilles et bocaux en verre, vêtements et linge, végétaux.

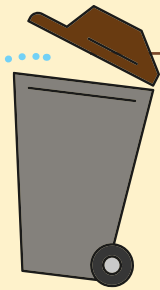
## DANS LE BAC MARRON



Branchages en fagots ficelés (diamètre < 10cm et longueur < 1m)



Herbes coupées, feuilles, fleurs sans les pots



Pensez aux broyeurs de végétaux

### Accédez aux déchetteries du territoire

- Meaux, Z.A. de la Bauve
- Chelles, rue Jacques Schlosser
- Monthyon, rue du chemin vert
- Crégy-les-Meaux, Le Trou de Chaillouet
- Nanteuil-les-Meaux, chemin des bruyères

## DANS LE BAC JAUNE

TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS



**Papiers**  
Papier, livres, journaux et papiers cadeaux



**Emballages en carton**  
Cartons vidés et aplatis, (gros cartons à déposer proprement à côté du bac)



**Emballages en plastique**  
Barquettes de viande, gobelets...



**Emballages en métal**  
Conserves, canettes, couvercles de bocaux...



Pensez à mettre les couvercles dans le BAC JAUNE

Les emballages et papiers doivent être jetés directement en vrac, sans sac plastique, séparés les uns des autres et vides.

### EXEMPLES D'ERREURS

- Mouchoirs et papiers absorbants
- Tous les objets : jouets en plastique, brosse à dents, ustensiles de cuisine, appareils électriques

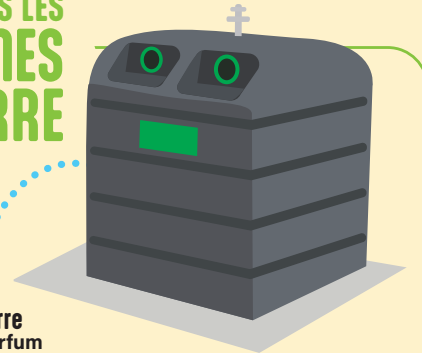
## DANS LES BORNES À VERRE



Tous les emballages en verre  
Pots, bocaux et flacons de parfum sans couvercle ni bouchon et bien vidés



**Bouteilles en verre**  
Bouteilles de vin, jus, sirop, sans bouchon et à déposer vides



### EXEMPLES D'ERREURS

- Aquarium
- Miroir
- Vaisselle, verres cassés
- Vitre cassée
- Ampoule

## DANS LA BORNE À BIODÉCHETS



**Coquilles**  
Noyaux, noix, coquilles d'œufs (écrasées), coquillages



**Restes de viandes et de poissons**  
Os, carcasses de poulet, arrêtes



**Restes alimentaires**  
Pain, céréales, produits laitiers (fromage...), pâtes, riz, pelures de légumes, fruits, agrumes...



**Essuie-tout, serviettes et mouchoirs en papier**  
usagés (non parfumés, non plastifiés, sans colorant)



SAC PLASTIQUE INTERDIT



**Café et thé**  
Filtre et marc de café, dosette en papier, sachet de thé

### EXEMPLES D'ERREURS

- Cendres, mégots
- Couches et lingettes
- Litières et déjections animales
- Bois, branchages...

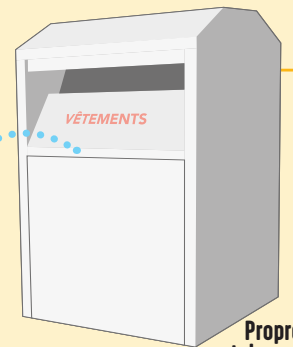
## DANS LES BORNES À VÊTEMENTS



**Chaussures**  
Bottes, baskets... lacées ensemble



**Linge de maison**  
Serviettes de bain, serviettes de table, parures de lit, nappes en tissu...



Propres et dans un sac fermé



**Vêtements**  
Pantalons, t-shirts, chemises, pulls, robes, manteaux...

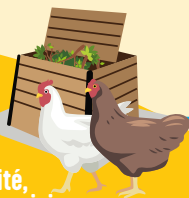


**Maroquinerie**  
Sacs, porte monnaies, ceintures...

### EXEMPLES D'ERREURS

- Chaussures de ski
- Rollers
- Casque de moto/vélo

+ Pensez aux poules et aux composteurs dans votre jardin



Si vous en avez la possibilité, compostez vos déchets de cuisine et de jardin. Cela permet de réduire de 30% le poids des ordures ménagères par an et par habitant